

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 28 avril 2014 à 18 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier.

### Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Martin Houde et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **14-04-437 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 28 avril 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Résiliation de contrat
3. Période de questions
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

### **14-04-438 Résiliation de contrat**

CONSIDÉRANT le contrat individuel de travail intervenu entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'employé(e) n° 715;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le contrat individuel de travail intervenu entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'employé(e) n° 715 soit résilié à compter du 28 avril 2014 conformément aux termes et aux conditions qui y sont énoncés;

QUE le Conseil autorise par ailleurs M. le maire Guy Pilon et M Réналd Gabriele, conseiller municipal et responsable du Comité – ressources humaines, à négocier pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, toute entente subsidiaire à intervenir avec l'employé(e) en regard dudit dossier;

QUE le Conseil autorise par ailleurs M. le maire Guy Pilon et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les modalités de l'entente définitive à intervenir entre les parties;

QUE le maire soit autorisé à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé(e) de la présente résolution;

QUE le maire donne instruction aux fonctionnaires habilités à appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant et conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le trésorier soit autorisé à affecter aux activités de fonctionnement la somme requise pour le règlement de l'entente à venir en provenance du surplus accumulé non affecté;

ET QUE le trésorier soit autorisé à effectuer tous les versements requis en vertu de l'entente intervenue au moment approprié;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-04-439 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

**14-04-440 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 18 h 02 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe